Demande de permis de conduire international

- Le permis international est délivré pour 3 ans ou pour la durée de validité de votre permis de conduire français si celle-ci est inférieure à 3 ans.- Il n'est valable à l'étranger qu'accompagné de votre permis de conduire français, il autorise la conduite des mêmes catégories de véhicules (auto, moto...) mais il n'a aucune valeur en France où il ne remplace pas votre permis national.
- Des frais d'édition et d'acheminement, fixés par l'État à 7.25€, sont appliqués (le montant de la démarche tient compte de ces frais).

Pièce d'identité	* Carte nationale d'identité sécurisée valide ou périmée depuis moins de 5 ans * Passeport biométrique, passeport de service ou passeport de mission valide. * Passeport non biométrique valide * Récépissé valant justification de l'identité (pour les personnes faisant l'objet d'une interdiction de sortie du territoire)
Permis de conduire	- Présenter le permis de conduire national
Photo d'identité (code e-photo)	- La photo d'identité (uniquement e-photo avec code) récente, datée de moins de 6 mois et réalisée par un professionnel ou dans une cabine photo agréée.
Justificatif de domicile (du lieu de résidence principale)	- Un avis d'imposition ou de non-imposition (la taxe foncière n'étant pas acceptée) - Une quittance de loyer faite par un professionnel - Une facture de moins de 6 mois (téléphone fixe, mobile, gaz, électricité ou eau) - Si personne hébergée : une attestation de l'hébergeant datée et signée par l'hébergé et l'hébergeant, certifiant l'hébergement + justificatif de l'hébergeant + carte nationale d'identité de l'hébergeant - Si personne mineure : une attestation d'hébergement sur l'honneur de l'un des parents datée et signée + carte nationale d'identité du parent qui a signé l'attestation + justificatif domicile du parent

Coût de la prestation : 49.90 €